

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Stéphane Angst
Rapporteur : Stéphanie Biolzi

Rapport de la Cogest sur le crédit supplémentaire MobiChablais

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur le crédit supplémentaire MobiChablais.

1 Organisation de la commission

Les membres présents de la Cogest :

- Stéphane Angst (UDC), président,
- Thomas Birbaum (PLR), vice-président,
- Stéphanie Biolzi (Le Centre), rapporteur, excusée
- Pauline Arlettaz (Le Centre),
- Lionel Joris (Le Centre),
- Cheryl Clivaz (PS),
- Cédric Zürcher (PLR), suppléant
- Lucie Fauquet (Les Vert-e-s), excusée
- Guillaume Vanay (UDC), excusé
- Hervé Meyer (PLR), excusé

2 Mandat

En date du 19 avril 2023, le Conseil municipal, par son président Olivier Turin, a soumis une demande de crédit supplémentaire au budget communal 2023 concernant la rubrique MobiChablais (6230.3634.30) au Président du Conseil général José Sotillo. Le Bureau du Conseil général a donné mandat à la Commission de gestion d'établir un rapport sur la demande de crédit supplémentaire.

3 Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie le 24 mai 2023 pour établir et adopter le présent rapport.

4 Entrée en matière

L'entrée en matière sur la demande de crédit supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des membres présents de la Cogest.

5 Cadre légal

Pour les explications concernant le cadre légal, la Cogest renvoie au chapitre 4.4 de son rapport sur les comptes 2022, en particulier la partie Crédit budgétaire.

Pour rappel, le Service des affaires intérieures et communales a pris position dans un courrier du 4 avril 2023 : la rubrique 6230.3634.30 MobiChablais n'est pas une rubrique liée car elle ne remplit aucune des conditions énoncées à l'art. 79 al. 1 OGFCo, notamment car la convention entre la commune de Collombey-Muraz et TPC SA n'a pas été approuvée par l'organe compétent, soit le Conseil général. L'amendement demandant de réduire le budget 2023 de CHF 1.7 mio à CHF 1.1 mio était ainsi recevable. Pour plus de détails sur le sujet, la Cogest renvoie à son rapport sur le service réseau bus MobiChablais, en particulier le chapitre 9.1.

6 Situation financière 2023

Dans son message, le Conseil municipal indique que le compte 2023 de MobiChablais s'élève déjà à CHF 816k après facturation de deux trimestres. Le montant amendé au budget 2023 étant de CHF 1.1 mio, le solde disponible ne s'élève plus qu'à CHF 284k pour les deux derniers trimestres.

L'estimation du montant nécessaire pour les deux derniers trimestres de 2023 se monte à CHF 815k, l'écart entre le solde disponible et l'estimation étant ainsi de CHF 532k. Le Conseil municipal ajoute qu'en raison du gel de l'extension du réseau de bus et de la stabilisation financière qui est en cours, le compte bouclé 2022 peut servir de base pour la projection 2023, soit CHF 1.63 mio.

	Budget 2023		Taux/coeff.	Montant
	Quantité			
Produits du transport				
Produits commerciaux				-1'096'058
Autres produits				-85'900
Produits autres				0
Produits accessoires				-85'900
Total des Produits commerciaux				-1'181'958
Coûts				
Conduites				6'962'439
AUTO Chauffeurs	98'260 h.		70.86 fr/ h.	6'962'439
AUTO Chauffeurs ECP				
Accompagnement	1'500 h.		71.99 fr/ h.	107'983
Promotion et vente				279'423
Distribution	-1'096'058 frs		16.77 %	183'772
Communication et marketing	-1'096'058 frs		8.73 %	95'651
Frais d'administration				1'349'517
Administration (dont impôts)				974'962
TPC Planification				374'555
Frais de véhicules	1'474'376 km		2.03 fr/km	2'986'271
- Entretien et autres frais			0.71 fr/km	1'052'076
- Energie et conso.			0.62 fr/km	915'388
- amortissements			0.66 fr/km	980'002
- intérêts			0.03 fr/km	38'806
INFRA Circulation				165'707
Autres charges				349'103
ACE				280'161
Energie et conso.				-197'434
Amort.				259'315
Mat. Et prest d'entretien				7'060
REDIP				359'995
Total des Coûts				12'560'437
Coûts non couverts				11'378'479
Indemnités et autres bénéfiques				-11'378'479
Montant à charge de l'ETC				0
Indemnités canton VD	40.00%			-829'959
Coûts de fonctionnement	4'368'928 CHF		-12.50%	-546'116
Coûts d'investissement	511'249 CHF		-50.0%	-255'625
REDIP	801'741 CHF		-3.52%	-28'219
Indemnités canton VS	60.0%			-2'048'126
Coûts non couverts, part cantonale	6'827'088 CHF		-15%	-1'024'063
Coûts non couverts, part communes région	6'827'088 CHF		-15%	-1'024'063
Indemnités communales				-8'500'394
Aigle	8'500'394 CHF		-17.9%	-1'521'571
Ollon	8'500'394 CHF		-9.8%	-833'039
Yvorne	8'500'394 CHF		-2.9%	-246'511
Bex	8'500'394 CHF		-8.4%	-714'033
Massongex	8'500'394 CHF		-3.0%	-255'012
Troistorrens	8'500'394 CHF		-9.0%	-765'035
Monthey	8'500'394 CHF		-29.8%	-2'533'117
Collombey	8'500'394 CHF		-19.2%	-1'632'076
Montant à la charge des commanditaires				-11'378'479

7 Recommandation de la Cogest

La Cogest reconnaît la nécessité pour la commune de Collombey-Muraz de proposer une offre de transport public à ses habitants.

Cependant, le rapport d'analyse de la Cogest sur le service réseau de bus MobiChablais (mai 2023) relève plusieurs points problématiques et émet plusieurs recommandations importantes (chapitre 10). La Cogest sera attentive à leur réalisation au moment de l'analyse du budget 2024 et des comptes 2023.

La Cogest recommande, à la majorité des membres présents (4 oui, 0 non, 1 abstention), d'accepter la demande de crédit supplémentaire de CHF 550k au budget 2023 pour MobiChablais telle que présentée, car :

- Les finances communales permettent de financer ce montant supplémentaire.
- Sur la base des informations fournies, l'estimation du montant du crédit supplémentaire nous semble probante.


8 Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Collombey-Muraz, le 24 mai 2023

Stéphane Angst

Président



Copie au Conseil Municipal.

Stéphanie Biolzi

Rapporteur

